



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 31 mai 2021

CATASTROPHE NATURELLE ÉPISODE DE SÉCHERESSE-RÉHYDRATATION DES SOLS 2018

Dispositif exceptionnel de soutien aux victimes les plus affectées

Le dispositif exceptionnel de soutien financier aux victimes les plus affectées par l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018, vient d'être renouvelé par décret du 21 mai 2021.

Le nouveau dispositif permet un élargissement de la mesure aux ménages ayant des revenus dits « intermédiaires ». Les dossiers, qui devront être déposés d'ici le 31 juillet 2021, devront contenir un diagnostic qui vient confirmer le lien entre l'épisode de sécheresse-réhydratation intervenu en 2018 et la nature des désordres. Ce diagnostic établit la liste des travaux de réparation nécessaires pour que les dommages soient réparés de manière pérenne.

Les conditions précises de mobilisation de ce fonds sont consultables sur le site de la préfecture du Nord dans la rubrique : <https://www.nord.gouv.fr/Actualites/Episode-de-secheresse-rehydratation-des-sols-2018-soutien-aux-victimes-les-plus-affectees>

La production d'un diagnostic par un professionnel étant obligatoire, les demandeurs sont invités à vérifier qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité à ce dispositif avant tout dépôt de dossier.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)